

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 JANVIER 2010

Convocation du 12 Janvier 2010

ACCUEIL

**PRESENTS : Mmes B. ANTZ – I. HEITZ – M.N. LAUER I VALLEE
MM. J.M. GALEA – S. HIRSTEL - J. EBER – A. HELLMANN
F. JEHL - M. MUTSCHLER - N. NIEDERGANG – A. PERRAUT -Ch. REIBEL -**

**ABSENTS EXCUSES : M. G. ZAEGEL (procuration donnée à Mme I. VALLEE)
Mme Ch. SCHNEIDER (procuration donnée à Mme M. N. LAUER)**

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- **Point n° 7 : Motion relative aux mesures de circulation sur la RD 1083 à hauteur de Ichtratzheim**
- **Point 8 : Don de soutien en faveur des sinistrés du séisme de HAÏTI du 12/01/2010**

Accord à l'unanimité pour l'ajout des deux points.

**1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17
DECEMBRE 2009:**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DIVERSES:

a/ Situation financière de la commune : Le maire remet aux conseillers et commente le tableau synthétique de la situation financière des communes du canton d'Erstein pour l'exercice 2008 établi par le Conseil Général.

b/ Mutation de M. GERVAISE de la DDE de BARR : Le maire donne lecture du courrier de la DDE qui informe du départ de M. GERVAISE de l'Unité Territoriale de BARR qui a été appelé à de nouvelles fonctions à la Direction Départementale des Territoires (qui regroupe les anciens services de la DDE 67 et DDAF 67). Depuis le 1^{er} janvier 2010, M LAMANT assume le pilotage de l'Unité Territoriale de Barr.

c/ Compte Rendu des Assemblées Spéciale et Générale de l'EPF du Bas Rhin du 16 décembre 2009 : par M JM GALEA

Le maire explique que l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) appelé globalement EPF auquel nous avons adhéré a été créé pour permettre l'acquisition aux noms et place des communes adhérentes des terrains pour des projets fonciers. L'EPF achète dans un premier temps le terrain et la commune concernée porte le coût de portage jusqu'au rachat par cette dernière du foncier. L'assemblée générale, outre les points habituels, portait essentiellement sur la désignation des délégués au conseil d'administration ainsi que sur l'adhésion de communes ou Communautés de Communes (par exemple la COCOBEN représentée par son Président M. Michel KOCHER).

3. TRAVAUX D'ELAGAGE :

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agrigole-Forestière-Environnement explique qu'une opération de nettoyage par élagage est programmée le long des chemins en zone forestière et dans le Bruch.

Un devis a été présenté par

- les Ets LEDERMANN à KRAUTERGERSHHEIM correspondant à un tarif horaire de 50 € HT pour les travaux d'élagage et 44 € HT pour les travaux de broyage, sans frais de déplacement.
- la Sàrl KRETZ à OSTHOUSE correspondant à un tarif horaire de 53 € HT pour les travaux d'élagage et 48,50 € HT pour les travaux de broyage sans frais de déplacement

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De faire procéder par les Ets LEDERMANN à l'élagage des bordures des chemins en zone forestière dans le Bruch
- De confier ces travaux aux Ets LEDERMANN à raison de 50 € HT par heure pour les travaux d'élagage et 44 € HT par heure pour les travaux de broyage, sans frais de déplacement. Selon arrêté préfectoral du 15.03.2002 de tels travaux devront être réalisés avant le 14 mars 2010 ou entre le 1^{er} août 2010 et le 14 mars 2011
 - De limiter l'opération à 3 jours ce qui représente un coût global de l'ordre de 1 500 € TTC
 - D'inscrire ce montant au budget 2010
 - D'autoriser le Maire à commander ces travaux.

4. DECISION CONCERNANT L'ACHAT D'UN CADEAU POUR LE DEPART EN RETRAITE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le maire fait état du départ en retraite au 1^{er} janvier 2010 de M. HONORE. A l'occasion de la petite réception faite en son honneur la commune lui a offert un vélo VTT acquis auprès de la société UCA (point coop. de Hindisheim) pour un coût de 129 €. L'achat a été effectué en vertu de la délégation conférée au Maire selon l'article L2122-22 et la délibération du 15/03/2008.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver cet achat et d'autoriser le Maire à payer la facture correspondante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'approuver l'achat d'un vélo VTT au prix de 129 € auprès de la société UCA à l'occasion du départ en retraite de M Jean-Claude HONORE.
- Autorise le Maire à payer la facture correspondante.

5. CONSTRUCTION D'UN ATELIER – GARAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX ET LA SECTION TERRITORIALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA COMMUNE : ADOPTION DU PROJET MODIFIE ET VOTE DU FINANCEMENT.

M Serge HIRSTEL, adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité rappelle que le projet de construction d'un atelier garage pour les services techniques communaux, associé à un poste incendie pour la section locale de Sapeurs Pompiers a été adopté en séance du 19 mai 2008 sur la base d'un montant global de travaux estimé à 300 000 € HT.

Depuis lors la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'architecture BRUCKERT et un comité de pilotage pour ce projet a collaboré avec les architectes pour établir le projet définitif.

M HIRSTEL présente ce projet définitif qui établit le montant des travaux (hors éventuelles assurances Dommages Ouvrages et honoraires) à 400 000 € HT se ventilant ainsi :

Atelier - garage Communal300 000 €
Poste Incendie.....100 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- D'adopter le projet tel que présenté ci-dessus pour un coût de travaux estimatif et révisé de 400 000 €
- De voter le financement qui sera inscrit au budget primitif 2010
- De solliciter les subventions correspondantes
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces s'y affèrent.

6. CONSTRUCTION D'UN ATELIER – GARAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX ET LA SECTION TERRITORIALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA COMMUNE : AUTORISATION DU DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

M Serge HIRSTEL, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose que par décision du conseil municipal au point précédent de la présente séance, le projet de construction d'un atelier - garage pour les services techniques de la commune associé à la construction d'un poste incendie pour les besoins de la section locale des sapeurs pompiers a été adopté dans sa consistance définitive.

Il convient à présent de déposer la demande de permis de construire en vue de pouvoir démarrer la mise en œuvre des travaux au printemps dès que les subventions auront été acquises permettant de valider le plan de financement du projet.

A cet effet il soumet à l'assemblée délibérante le projet de demande de permis de construire et propose que le Maire soit autorisé à le signer et à le soumettre au service instructeur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer la demande de permis de construire tel que présenté ci-dessus et à la transmettre au service instructeur.

7. MOTION RELATIVE AUX MESURES DE CIRCULATION SUR LA RD 1083 A HAUTEUR DE ICHTRATZHEIM

Le maire rappelle à l'assemblée les difficultés de circulation sur la RD 1083 dans la traversée d'agglomération de ICHTRATZHEIM FAUBOURG et FEGERSHEIM ainsi que les nuisances

que crée cet engorgement pour les riverains.

Le Conseil Général a depuis plusieurs années analysé les alternatives possibles d'aménagement dont les derniers objectifs exprimés sont de :

- réduire les nuisances actuelles subies par les riverains de la RD 1083
- d'assurer la sécurité des échanges sur le réseau routier ainsi que pour les accès des riverains
- d'améliorer les échanges entre les communes limitrophes du secteur à savoir LIPSHEIM, FEGERSHEIM et ICHTRATZHEIM
- d'adapter l'aménagement routier de la RD 1083 aux perspectives de développement urbain du secteur
- d'améliorer l'offre plurimodale des liaisons sur le secteur et permettre la circulation des transports exceptionnels.

Un projet d'aménagement a été élaboré par les services techniques du Conseil Général lequel prévoit, entre autres, selon un article paru récemment dans la presse régionale, la mise en place de feux tricolores au niveau d'ICHTRATZHEIM.

L'analyse de ce dispositif montre que la présence de feux tricolores au niveau d'ICHTRATZHEIM présente le risque de décaler l'engorgement de la RD 1083 en amont de l'actuel site dit du « carrefour de FEGERSHEIM » pour saturer la zone de circulation en traversée du périmètre du Pays d'ERSTEIN. Dès lors la sortie de la commune d'ICHTRATZHEIM deviendra quasiment impossible et les routes départementales tels la RD 207, RD 426, et RD 288 pourraient devenir des alternatives pour les usagers souhaitant échapper aux bouchons ainsi créés par ces feux tricolores. L'engorgement des communes traversées par ces routes de délestage sera, de fait, inévitable. La qualité de vie des communes victimes, de ce dispositif, déjà fortement altérée par la circulation actuelle, risque d'être encore plus dégradée. La commune de Hindisheim en fait partie !

Le maire ouvre le débat sur le sujet et invite les conseillers à s'exprimer sur la solution préconisée par le Conseil Général concernant la mise en place éventuelle de feux tricolores sur la RD 1083 au niveau de la commune de ICHTRATZHEIM.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Après en avoir délibéré

- Se réjouit que le Conseil Général prenne l'initiative de porter dans sa phase concrète le réaménagement de la RD 1083 dans le but d'atteindre les objectifs exprimés ci-dessus.
- Exprime toutefois son désaccord avec le projet d'implantation de feux tricolores à l'entrée d'ICHTRATZHEIM – Faubourg.
- Demande par conséquent une révision du projet et une évolution de celui-ci vers une solution qui n'entraîne pas un report de l'engorgement de la circulation de la RD 1083 sur les voies transversales ce qui aurait pour conséquences d'accroître les nuisances déjà présentes du fait de la saturation de la circulation des véhicules et notamment les poids lourds en traversée des villages concernés tels que HINDISHEIM, NORDHOUSE et SCHAEFFERSHEIM.
- Exprime sa solidarité avec les préoccupations des habitants de ICHTRATZHEIM et de HIPSHEIM qui souhaitent pouvoir accéder sur la RD 1083 en toute sécurité et à toute heure de la journée.

8. DON DE SOUTIEN EN FAVEUR DES SINISTRES DU SEISME DE HAITI DU 12 JANVIER 2010

Le maire fait état du séisme survenu le mardi 12 janvier 2010 à Haïti qui a décimé la quasi-totalité des infrastructures et fait des milliers de morts et de blessés. Le pays a été plongé dans un chaos humain indescriptible qui mobilise la totalité des pays susceptibles d'y apporter des secours et une aide à l'égard de la population. Le sinistre a plongé la population déjà démunie auparavant, dans

une situation très précaire tant sur le plan sanitaire que matériel.

Il propose aux conseillers que la commune de Hindisheim exprime son soutien et sa solidarité à l'égard du peuple Haïtien en lui faisant acheminer par le canal de la Croix Rouge Française un don qui pourrait s'établir à 300 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

De marquer la solidarité de la commune de Hindisheim avec le peuple Haïtien, fortement sinistré après le séisme du 12 janvier 2010 par l'attribution d'un don de 300 €.

Il autorise le Maire à verser ce montant auprès de la Croix Rouge Française.

9. DIVERS :

a/ Affaires d'urbanisme :

Demandes de permis de construire

- Mme HOFFERT Estelle
5, rue des Romains à Brumath
Section 4 parcelle 186/16
Construction d'une maison d'habitation
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS
- Mme CAURIER Sylvie
195, rue du Moulin
Aménagement de l'étage de la dépendance en salon d'été
Réalisation d'une extension dans le prolongement de la dépendance, d'une piscine et d'un garage
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Demande de certificat d'urbanisme

- SCP GREINEISEN-KRANTZ-GRESSER-GLOCK - Notaires
Propriété SCHAAL/JAKOBI – Chemin de la Forêt
Pas de remarque particulière – Application du POS

Droits de préemption

Maître POLIFKE Notaire
Lots n°7 - 9 et 10 du Lotissement « Les Terrasses de la Kaltau »
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

SCP GREINEISEN-KRANTZ-GRESSER-GLOCK - Notaires
Pour les parcelles 213/44 – 214/44 – 200/66 M. et Mme JAKOBI Roland
La commune rend attentif sur le fait que l'accès à la parcelle n°200/66 du fond est très étroite
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

b/ Planning:

- 20 janvier 2010 : Réunion GLCT (LAHR)
- 21 janvier 2010 : Inspection – rencontre de secteur de la gendarmerie
- 22 janvier 2010 : Cérémonie au monument aux morts à Erstein avec Mme le SP PHILIPPE
- 25 janvier 2010 : Bureau ADAC
- 28 janvier 2010 : Réunion des producteurs d'eau potable (invitation CLE)
- 28 janvier 2010 : Conseil d'administration ADEUS

- 03 février 2010 : Rencontre des maires du SCOTERS
- 08 février 2010 : Conseil d'administration ADAC
- 08 février 2010 : Commission finances CDCPE
- 17 février 2010 : Commission des finances
- 22 février 2010 : Conseil CDCPE (Hipsheim)
- 24 février 2010 : Conseil municipal
- 11 mars 2010 : Assemblée Générale ADAC
- 14 mars 2010 : Elections régionales (1^{er} tour)
- 15 mars 2010 : Conseil école maternelle
- 17 mars 2010 : Commission des finances
- 18 mars 2010 : Conseil de fabrique de l'Eglise
- 21 mars 2010 : Elections régionales 2^{me} tour
- 22 mars 2010 : Conseil CDCPE (Ichtratzheim)
- 24 mars 2010 : Conseil municipal
- 14 avril 2010 : Commission finances ou CM
- 19 avril 2010 : Conférence des 3 CDC
- 21 avril 2010 : Conseil Municipal
- 03 mai 2010 : Commission finances de la CDCPE
- 12 mai 2010 : Commission des finances (sous réserve)
- 17 mai 2010 : Conseil CDCPE (Limersheim)
- 18 mai 2010 : Conseil Municipal

Tour de table

- Mme B. ANTZ remercie les conseillers ainsi que leurs conjoints et les membres du CCAS pour leur participation à la fête des personnes âgées.
- M. M. MUTSCHLER signale qu'il a constaté qu'au lieu dit BUEHLMATT est entreposé un tas de bois ainsi qu'une remorque. M. J. EBER répond qu'il se renseignera sur le propriétaire de cette parcelle et vérifiera si une demande à ce sujet avait été déposée à la mairie.

La séance est levée à 22 h 05.